



Indemnisation suite a demission du fonctionnaire

Par Visiteur

J'ai démissionné de la fonction publique en octobre 2007 pour reprendre immédiatement une activité dans le privé.

Le 19 MAI 2008, j'ai eu un accident de travail et je suis rester en arrêt de travail jusqu'au 15 juin 2009.

J'ai été licencié pour raison médical et suis actuellement au chômage.

L'assedic a calculé mon indemnité journalière sur la base des 12 derniers mois d'activité précédant mon accident du travail.

Ainsi, n'ayant signé mon contrat dans le privé qu'en date du 15 octobre 2007, l'Assedic ne retient que 8 mois d'activité salariée.

Or, de mai 2007 à octobre 2007, j'étais encore fonctionnaire.

Un agent du pôle emploi m'a expliqué que cette période devait être indemnisé par mon Administration.

Pouvez-vous m'indiquer la procédure adéquat pour faire valoir mes droits?

Par Visiteur

Bonjour,

L'assedic a calculé mon indemnité journalière sur la base des 12 derniers mois d'activité précédant mon accident du travail.

Ainsi, n'ayant signé mon contrat dans le privé qu'en date du 15 octobre 2007, l'Assedic ne retient que 8 mois d'activité salariée.

Or, de mai 2007 à octobre 2007, j'étais encore fonctionnaire.

Un agent du pôle emploi m'a expliqué que cette période devait être indemnisé par mon Administration.

Pouvez-vous m'indiquer la procédure adéquat pour faire valoir mes droits?

Vous devez absolument prendre contact avec votre administration d'origine, dans laquelle vous travailliez. En effet, certaines administrations délèguent la gestion de l'indemnisation chômage aux ASSEDIC, d'autres au contraire, font de "l'auto-assurance", c'est à dire que c'est votre administration d'origine qui doit payer.

Dans ce cas, il convient de prendre contact avec eux.

Très cordialement.